

**PROCES VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION CCAS**  
**DU MERCREDI 24 JUIN 2020**

**Etaient présents** : MM. MAYOR G. MARCHE A. VANDAELE C. DAL MORO S. WARNIER V. MARCQ F. FAUVERGUE A. GALAND R. PELISSIER M. ACOUT W.

**Procurations** : MR LECLERCQ Ph. donne procuration à MR ACOUT W.

**Secrétaire de séance** : Mme MARCHE Agnès

Monsieur le Président fait la présentation des membres du CCAS notamment les membres nommés.

**ORDRE DU JOUR**

**1 – Conseil d'Administration : Renouvellement et élection du Vice-Président**

Il est procédé à l'installation du Conseil d'Administration ainsi qu'à l'élection du Vice-Président.

Deux candidats pour la vice-présidence :

Monsieur ACOUT William : 1 voix

Monsieur MARCQ Francis : 9 voix

1 abstention.

Monsieur MARCQ est élu Vice-Président.

**2 – Approbation du Compte de Gestion**

Il est demandé d'approuver le Compte de Gestion tel qu'annexé.

9 voix pour et 2 abstentions.

**3 – Vote du Compte Administratif**

Le Compte Administratif approuvé par 8 voix pour et 2 abstentions.

**4 – Affectation définitive du résultat**

-Vu le compte de gestion établi pour 2019 par le Receveur Municipal et le Compte Administratif 2019 qui font apparaître les résultats suivants :

- en section de fonctionnement → **un excédent de 21 311,05 €**

- en section d'investissement → **un excédent de 3 833,85 €**

Il est proposé de ne pas affecter de somme en section d'investissement par le biais du compte 1068.

9 voix pour et 2 abstentions.

## 5 – Participation aux frais des familles (année scolaire 2019/2020)

Il est proposé de renouveler la participation aux frais des familles des enfants comme suit :

Pour l'année scolaire 2019-2020, la participation du C.C.A.S. s'établira comme suit :

	COLLEGE	LYCEE	UNIVERSITE
0 à 501 €	40	45	75
502 à 619 €	35	40	65
620 à 772 €	29	35	55
773 à 910 €	23	30	45
911 à 1 000 €	17	22	30
1 001 € et au-delà	0	0	0

Les conditions d'attribution seront les suivantes :

- 1 – être domicilié dans la Commune depuis plus d'un an
- 2 – être inscrit dans un établissement public
- 3 – fournir un certificat de scolarité

MODE DE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL : Revenus imposables avant abattement/12  
+ allocations familiales mensuelles

Nombre de parts

Monsieur ACOUT souhaiterait à l'avenir que l'on revoit les pallier et les modalités d'attribution.

Monsieur le Président consulte le reste du Conseil d'Administration pour savoir si cela est souhaité dès ce jour. La réponse est non par 9 voix.

Délibération adoptée par :

9 voix pour.

2 contre.

## 6 – Adoption du règlement intérieur

Il est demandé d'adopter le règlement intérieur du C.C.A.S. tel qu'annexé.

Monsieur ACOUT remet en cause l'article 18. Il souhaite participer à la Commission Permanente de Secours (C.P.S).

Un vote a lieu :

Les candidats désignés pour siéger sont les suivants :

Madame Marche : 9 voix

Monsieur Leclercq : 10 voix

Monsieur Marcq : 9 voix

Madame Galand : 9 voix

Monsieur Acout : 1 voix n'est pas élu à la C.P.S.

## 7 – Questions diverses

Monsieur le Président annonce que les familles en situation de précarité ont été aidées à hauteur 1 500 € pendant le confinement en partenariat avec le Comité de Solidarité.

Une analyse des besoins sociaux est demandée par Monsieur ACOUT.

Monsieur VANSPEYBROECK prendra rendez-vous avec lui pour lui présenter l'ensemble des dossiers statistiques en possession de la commune et lui présenter les différents dispositifs de veille en vigueur.

Fin de réunion 19h40.



Le Président,  
G.MAYOR